Le Vaisseau du Mystère

DEVANT ALGER LA BELLE

Convoyait-il un sous-marin également mystérieux?

Des rumeurs singulières circulent à Alger. Elles reposent cependant sur des coïncidences assez frappantes pour en faire part, bien qu'à titre de simples rumeurs.

Il y a quelques jours entrait dans le port d'Alger, un bâtiment dont les allures éveillèrent aussitôt l'attention du monde maritime. C'était un beau vapeur à deux cheminées pourvu de machines très puissantes, peu en harmonie avec son extérieur de yacht de plaisance. Entré sous prétexte de charbonner, il n'a pas pris une tonne de charbon. Aux demandes des services du port il répondit qu'il transportait des appareils de sauvetage pour une maison de Constantinople. La douane ayant voulu faire ouvrir des caisses de la cargaison, le commandant s'y refusa et s'empressa de quitter le port sans pilote.

La nuit suivante, un vapeur anglais croisa ce navire, arrêté tous feux éteints au large d'Alger, ayant à côté de lui un bâtiment plus petit. Le lendemain matin un bateau côtier, rentrant à Alger, traversa un vrai champ de bidons vides flotant sur la mer très calme.

On prétend que le navire mystérieux escorta un sous-marin destiné à l'une des puissances belligérantes de la Méditerranée orientale, qu'il est entré à Alger pour y prendre l'essence nécessaire au sous-marin resté au large, que c'est au transvasement de l'essence qu'il procédait la nuit, feux éteints, et que les bidons flottants étaient les restes de cette opération. Il se trouve même des gens pour faire remarquer que le passage du sous-marin mystérieux par le travers de la ligne Marseille et Bône devait avoir lieu au moment du heurt inexplicable qui a causé le naufrage du « Saint-Augustin ».

Un égorgeur de femmes

Dans la nuit du 21 au 22 décembre dernier, le nommé Wendling, mécanicien, à Troyes, égorgeait, rue de la Grande-Courtine, d'un coup de rasoir, sa femme, qui l'avait quitté et refusait de reprendre la vie commune.

Arrêté peu après, l'assassin prétendait qu'il avait agi sous l'empire d'un sentiment de vengeance.

L'instruction de cette affaire a révélé le passé édifiant de Wendling. En voici tel qu'il résulte des pièces du dossier :

Fils d'un Alsacien qui opta, après la guerre de 1870, pour la France, mais ne rejoignit pas dans les délais voulus, et resta Allemand, Wendling, arrivé à l'âge de la conscription, passa la frontière et fut engagé par les autorités françaises dans la légion étrangère. Pendant la durée de son service militaire, il fut condamné par le conseil de guerre à dix ans de travaux publics pour voies de fait sur un supérieur.

Libéré, il revint à Marseille, où il commit également, dans des circonstances qu'on ne connaît pas bien encore, une tentative d'assassinat à coups de revolver, ce qui lui valut un an de prison.

Après avoir purgé cette peine, Wendling retourna dans son pays natal. Insoumis aux yeux de l'autorité militaire allemande, il fut arrêté et interné pendant neuf mois dans une forteresse, puis versé dans un régiment de l'empire, à Coblence. Deux mois après, ce soldat, qui venait de faire cinq ans dans la légion étrangère, était déclaré inapte au service dans l'armée allemande et renvoyé dans ses foyers.

C'est alors qu'il se fixa à Belfort. Là il fit la connaissance d'une femme à laquelle il propose le mariage. Celle dernière refusa. Dans des circonstances absolument analogues à celles du drame de la rue de la Grande-Courtine, Wendling la lua parce qu'elle repoussait ses propositions. Il alla la voir, se jeta sur elle et l'égorgea d'un coup de rasoir. Il tenta alors de se suicider en se coupant le cou également. Il se fit une profonde blessure qui l'obligea à rester à l'hôpital de Belfort pendant longtemps.

Wendling fut ensuite traduit devant la cour d'assises de la Haute-Saône, qui le condamne à cinq ans de réclusion.

A l'expiration de sa peine, Wendling arriva à Troyes, où il se fixa et commit le nouveau crime pour lequel il sera traduit devant les assises de l'Aube. En attendant, le juge d'instruction le fera examiner au point de vue mental.

On arrête à Ostende l'assassin de Mme Reynberg

L'assassin de la veuve Reynbers, qui fut retrouvée ligotée et étouffée dans l'escalier de la maison qu'elle habitait seule, rue Stévin, à Bruxelles, a été arrêté à Ostende, où il s'était réfugié, et ramené à la prison de Saint-Gilles. C'est un nommé Rauvez, ancien policier, habitant Jett-Saint-Pierre. Rauvez, le lendemain du crime, avait vendu les bijoux provenant de son vol chez un bijoutier; ce dernier remarqua la blessure que portait à la main Rauvez, il compara le signalement donné à celui de son étrange client et le signala à la police. Le lendemain, Rauvez quittait Bruxelles avec sa famille qu'il installait dans un petit village près d'Ostende et c'est là que la Sûreté belge le découvrit.

La Réforme Électorale

L'élection des Sénateurs

M. Fleury-Ravarin, député progressiste du Rhône, a déposé avant les vacances sur le bureau de la Chambre, une proposition tendant à modifier le mode d'élection du Sénat. Cette proposition contient les dispositions suivantes :

1° Suppression des délégués des communes ;

2° Attribution, dans chaque département, à tous les conseillers municipaux sans distinction, du droit du vote, personnel et direct, pour l'élection des sénateurs ;

3° Vote des conseillers municipaux au chef-lieu de canton, les députés, conseillers généraux et conseillers d'arrondissement continuant à voter au chef-lieu du département ;

4° Fixation à huitaine du scrutin de ballottage ;

5° Suppression de l'indemnité de déplacement.

M. Fleury-Ravarin se propose de réaliser un triple but : « démocratiser le Sénat en rapprochant l'élu des électeurs et en élargissant la base du scrutin ; moraliser l'élection en rendant plus difficiles la corruption et l'intervention des préfets ; économiser les sommes considérables que coûtent à l'Etat les élections sénatoriales — environ 960.000 francs à chaque renouvellement triennal ».

M. Millerand dans l'Est

Gérardmer, 6 janvier.

On annonce que M. Millerand, ministre de la Guerre, présidera les fêtes du concours international de ski, le 2 février prochain.

Le crime du Perreux

Paris, 6 janvier.

M. Guichard, chef de la Sûreté, a remis, dans la soirée, un volumineux dossier à M. Pamard, juge d'instruction, au sujet de l'affaire Pirou.

On ignore le contenu du dossier, mais il se pourrait qu'il y eut des indications qui puissent permettre d'éclaircir le mystère qui règne sur cette affaire.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Les Aventures d'un Bruxellois

DÉBARQUÉ A TOURCOING

LE FATAL NARCOTIQUE

Un Bruxellois, M. Joseph Warmur, âgé de 26 ans, tapissier, avait fait des économies. Pour les alléger sans doute, il quitta son pays et alla passer quinze jours à Paris.

Après avoir visité la capitale, notre tapissier prenait le rapide et arrivait dans la nuit de dimanche à lundi à Tourcoing.

Les employés de la gare qui firent la visite du train rapide de Paris garé à la gare annexe de la Tossée le trouvèrent dormant profondément dans un wagon de 2e classe.

Il fallut le secouer fortement pour l'éveiller. M. Joseph Warnier eut alors une bien pénible surprise. Il constata la disparition de son chapeau et de son pardessus renfermant une somme de 325 francs en pièces d'or.

Il raconta aussitôt que deux individus très luxueusement vêtus avaient au départ de Paris pris place à côté de lui. Les trois voyageurs lièrent vite conversation. Ils dînèrent même ensemble au restaurant. Pas assez prudent, le jeune Bruxellois sortit son portemonnaie rempli de pièces d'or.

Ce ne fut pas tout. Après le dîner dans le compartiment M. Warnier offrit un verre de vin blanc à ses compagnons de route qui acceptèrent. L'un de ces derniers, ne voulant pas être en reste en politesse et en générosité, sortit une bouteille d'un liquide rouge qu'il présenta comme un excellent vin de Bordeaux. Il en offrit un verre au Bruxellois qui n'osa refuser. A peine eut-il avalé ce liquide, M. Warnier s'endormit profondément.

A partir de ce moment, il ne se souvient plus de rien. M. Warnier ne s'éveilla qu'à la gare de Lille où il constata que les deux gentlemen n'étaient plus avec lui. Il s'endormit de nouveau et ce n'est qu'après avoir été réveillé par les agents de la compagnie à la gare annexe de Tourcoing qu'il s'aperçut que ses économies s'étaient envolées sans doute avec les deux voyageurs, en compagnie du chapeau et du pardessus. Les deux individus, pour mieux le dévaliser, avaient dû mettre un narcotique dans le prétendu vin de Bordeaux que l'un d'eux offrit à M. Warnier.

M. Warnier a fait une démarche auprès de M. Thauna, consul de Belgique à Tourcoing, pour obtenir son rapatriement.

**

Cette histoire, que tous les employés de la gare ont acceptée comme parole d'Évangile, était bien trouvée. Elle n'avait qu'un défaut : elle avait été inventée par M. Warnier.

Habilement cuisiné par M. Moynier, commissaire de police, notre tapissier a fini par avouer qu'il avait monté le coup.

Aussi sera-t-il déféré au parquet pour vagabondage et infraction à la police des chemins de fer.

L'ex condamné à mort Fromont

Ni le Parquet général de Douai, ni l'administration pénitentiaire n'ont encore été avisés officiellement de l'arrêt par lequel la Cour de cassation a, jeudi dernier, cassé l'arrêt de la Cour d'assises du Nord du 30 novembre 1912 qui condamna à la peine de mort Edouard-Germain Fromont, le satyre de Saméon.

Aussi, à la prison cellulaire de la route de Cuincy, Fromont continue-t-il à être au régime des condamnés à mort. S'il ne souffle mot de ses pensées aux deux gardiens qui le veillent jour et nuit, il montre par contre une agitation qui, de jour en jour, devient plus fébrile.

Au Parquet général des mesures ont été prises pour faire notifier à Fromont l'arrêt de la Cour de cassation immédiatement aussitôt l'arrivée de l'expédition de celui-ci.

Après cette signification, Fromont sera mis au régime des prévenus et des mesures seront prises pour assurer son transfert à la prison du siège de la Cour d'assises qui aura à le juger à nouveau.

Un garde menacé par des braconniers à Saint-Amand

M. Paul Ville, garde de la forêt de Saint-Amand, dormait paisiblement, quand, — vers 10 heures du soir — il fut réveillé par des coups de feu tirés non loin de sa maison.

Il se leva, s'habilla en hâte. De nouveaux coups de feu trouèrent la nuit.

Le garde aperçut alors plusieurs braconniers. Il tira quatre coups de revolver en l'air, dans l'espoir de les effrayer. Mais les braconniers se ruèrent par la fuite et l'un d'eux, s'approchant du garde, cria : « Si tu avances, tu es mort ! »

Le garde rentra chez lui pour prendre de nouvelles cartouches. Sa femme, effrayée et redoutant un malheur, [illegible]

Une enquête est ouverte et la gendarmerie recherche les braconniers.

Commencement d'incendie dans une église

A MOUVAUX

Un commencement d'incendie a éclaté dans la matinée de dimanche à l'église Saint-Germain, à Mouvaux. Une crèche et un autel ont été presque entièrement détruits.

Le feu a été éteint par les consommateurs de cabarets voisins. Certains prétendent que l'incendie fut allumé par une main criminelle. On a trouvé à terre, près d'un pilier, une boîte d'allumettes.

Les dégâts sont évalués à la somme de 5.000 francs.

M. Grégoire, commissaire de police, a ouvert une enquête et a entendu diverses personnes.

Un violent incendie à Aulnoye

Les dégâts s'élèveraient à la somme de 200,000 francs

Dimanche matin, vers 6 heures et demie, un incendie d'une grande violence, a éclaté dans les ateliers de la « Société Granitière du Nord », rue du Gaumètre, à Aulnoye. L'alarme fut rapidement donnée et les pompiers de Berlaimont accoururent, tandis que le dépôt de la gare du chemin de fer du Nord, à Aulnoye, envoyait sur les lieux du sinistre une équipe avec deux pompes.

En dépit d'efforts tenaces, le feu, devenu maître des ateliers et des machines qu'il ne tardu pas à détruire. Des statues, des croix et des pierres tombales, surchauffées par la violence des flammes, éclatèrent sous l'action de l'eau.

A midi il ne restait que des pans de mur, développés d'une fumée acre et lourde.

Un pompier de Berlaimont fut légèrement blessé.

On évalue les dégâts à la somme de 200.000 francs environ.

Les ouvriers qu'occupait la Société Granitaire du Nord, et qui étaient au nombre d'une cinquantaine, seront contraints au chômage pendant trois mois environ.

Le sinistre est attribué à un court-circuit.

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

La Guerre d'Orient

EN RUSSSIE

La classe libérable reste sous les drapeaux

Saint-Pétersbourg, 6 janvier.

Après étude de la question de droit, il a été reconnu que la classe qui devait être libérée en janvier pourrait être maintenue sans qu'il fut besoin d'un ukase impérial.

Il en sera donc fait ainsi et la classe restera sous les drapeaux sans qu'un ukase soit publié.

La résistance turque

La question d'Andrinople

Londres, 6 janvier.

La séance d'aujourd'hui à la conférence de la paix devait apporter aux alliés la réponse définitive de la Porte sur les deux prétentions qu'ils émettent :

1° L'abandon d'Andrinople par les Turcs.

2° Cession des îles de la mer Egée, tout au moins en partie.

Lorsque les délégués se sont réunis, Réchid pacha a donné lecture du document suivant :

« On nous reproche de ne pas avoir tenu compte des résultats de la guerre.

« Nous devons faire remarquer que nous avons fait d'importantes concessions territoriales, nous avons même consenti sur la demande des délégués des Etats alliés à modifier nos premières propositions et remplacer pour le territoire ouest d'Andrinople le mot « occupé » par celui de « situé », ce qui montre bien qu'il s'agissait de régions non effectivement occupées par les alliés.

« Nous sommes prêts à discuter un nouveau tracé de frontière entre la Turquie et la Bulgarie, mais à condition que cette nouvelle ligne-frontière laisse Andrinople en territoire ottoman.

« Nous faisons remarquer que nous ne pouvons consentir à la cession d'Andrinople pour une première raison, c'est que la possession d'Andrinople est indispensable pour la sécurité de Constantinople et du détroit des Dardanelles.

« Pour montrer son esprit de conciliation, la Turquie est disposée à abandonner tous ses droits sur l'île de Crète à la condition que les alliés n'exigeront aucune cession d'autres îles de la mer Egée.

« Nous sommes venus ici sans arrière-pensée pour conclure une paix durable et rétablir une transaction commerciale, effective, avec les Etats alliés.

« Malgré nos concessions si alors que les alliés ne font aucune concession, eux seuls se rendront par la rupture des négociations responsables de ce qui pourra arriver et les conséquences en retomberont sur eux ».

« Nous faisons remarquer en ce sens que toutes les concessions faites par nous doivent être considérées comme nulles et non avenues ».

La réponse des alliés dit :

« Etant donné que les propositions des délégués ottomans ne répondent pas à la demande par nous formulée au cours de la séance précédente, et qu'elles ne constituent pas une base possible pour des négociations ultérieures, nous, délégués des Etats alliés, estimons qu'il y a lieu de suspendre les travaux de la conférence ».

Réchid pacha demande alors dans quel sens cette suspension devait être comprise.

Aucune réponse catégorique ne lui a été faite, c'est du moins ce que disent les délégués ottomans.

Ce qu'on dit à Londres

Londres, 6 janvier.

Si l'on s'en tenait au résultat brutal de la séance d'aujourd'hui, on ne pourrait que conclure à l'impossibilité de la continuation des négociations, mais il ne serait pas impossible que les Turcs se résolvent à formuler de nouvelles propositions qui seront de nature à mériter l'attention des alliés.

Une telle éventualité fait que l'on peut fort bien s'attendre à ce que la conférence reprenne ses travaux d'ici trois ou quatre jours. Il n'y a donc que « suspension » comme l'indique le communiqué officiel lui-même, mais il est évident que cette suspension ne peut se prolonger trop longtemps sans risque de porter un coup mortel aux pourparlers de Londres.

D'autre part, on fait remarquer que les premiers pas vers une reprise des négociations peuvent venir du côté des alliés.

AU MAROC

L'agitation à Mogador

LES OPERATIONS DE LA COLONNE RUEFF

Mogador, 6 janvier.

L'ancien mokadem d'artillerie du tabor de Mogador, qui avait déserté avec armes et bagages depuis plusieurs jours, vient d'être passé par les armes. Il avait dirigé contre nos troupes les canons de El Hiba. Le déserteur avait été capturé et conduit à Mogador par la colonne Rueff.

L'agitation reste extrême dans la ville, où l'on apprend que les rebelles tirent sans discontinuer de nombreux coups de fusil.

Les environs immédiats sont également en ébullition. De nombreux cavaliers haha surveillent les abords de la ville, empêchant tout approvisionnement. On souffre du manque de vivres. Les renseignements indigènes annoncent que de nombreux contingents de Hiba sont venus du Sous, comptant environ 3.000 hommes, pour se joindre aux mehallas d'Anflous, de Guellouli et des Haha, campés sur les bords de l'oued Tiazi.

La colonne Rueff, composée de quatre compagnies du 3e tirailleurs, trois compagnies de sénégalais, un escadron de spahis, une batterie de 65 de montagne, partie pour occuper la palmeraie, à 8 kilomètres de Mogador, a dû engager un combat contre 200 fantassins et autant de cavaliers qui occupaient ce point stratégique. L'ennemi a été dispersé.

Un nouveau détachement est parti pour rejoindre celui du capitaine Ruymond. Le débarquement des troupes continue.

Les renforts ne cessent d'arriver ; le paquebot « Gaule », arrivant de Casablanca, a débarqué un nouveau bataillon de tirailleurs et de l'artillerie. Le bataillon Rose est attendu incessamment.

Au cours d'une sortie, l'aviateur Peretti a remarqué de nombreux rassemblements de cavaliers sur la lisière de la forêt de Tagourdert, face aux avants-postes de la colonne Rueff. L'aviateur volait à 1.000 mètres.

Accident de Chemin de fer

UN CHAUFFEUR BRULE

Nîmes, 6 janvier.

En gare de Courbessac, près de Nîmes, une machine en manœuvre a pris en écharpe un train de marchandises.

Plusieurs wagons ont été brisés.

La circulation a été interrompue toute la matinée.

Un chauffeur a été grièvement brûlé.

EXPLOSION à bord du "Masséna"

Huit morts

Toulon, 6 janvier.

Un terrible accident s'est produit ce soir, à bord du cuirassé *Masséna*.

Ce bâtiment avait appareillé à quatre heures pour se rendre en compagnie du *Gaulois* et du *Carnot* à l'arsenal de Bizerte, pour se faire caréner.

A peine le *Masséna* avait-il franchi la passe, qu'une violente explosion se produisit dans les machines.

Le collecteur de vapeur venait de sauter.

Quand on se précipita au secours des hommes qui se trouvaient dans la salle des machines, on constata que huit d'entre eux, un quartier-maître et sept chauffeurs et mécaniciens gisaient à terre, horriblement brûlés et tout secours était inutile.

Les matelots avaient cessé de vivre des suites de leurs horribles brûlures causées par les jets de vapeur qui s'échappaient avec force du collecteur brisé.

Le commandant du port donna l'ordre de retourner à Toulon.

Les cadavres furent transportés à l'hôpital.

Paris, 6 janvier.

La nouvelle de l'accident survenu à bord du *Masséna* a provoqué une vive émotion au ministère de la marine.

On s'explique difficilement les causes de l'explosion, étant donné que tout le tuyautage du *Masséna* avait été remis à neuf il y a deux ans, alors que ce bâtiment était commandé par le commandant Lacaze, actuellement contre-amiral et chef de cabinet du ministre de la marine.

Dès qu'il a eu connaissance de l'accident, M. Delcassé a adressé la dépêche suivante au vice-amiral, commandant en chef de l'armée navale :

Ministre de la Marine à vice-amiral, commandant en chef de l'armée navale, à bord du *Voltaire* :

« Profondément ému de l'accident survenu à bord du *Masséna* et vous prie d'exprimer toutes mes sympathies aux blessés et mes sentiments de vives condoléances aux familles des victimes.

« Faites-moi savoir les détails de l'accident et envoyez-moi des propositions pour les hommes que vous désirez voir récompenser.

DELCASSÉ.

Toulon, 6 janvier.

Le vice-amiral Boucy de Lapeyrère, commandant en chef de l'armée navale, qui se trouvait à bord du cuirassé *Voltaire* aux Salins d'Yères, s'est rendu à bord du *Masséna* aussitôt qu'il a appris l'accident survenu à bord de ce cuirassé.

Voici la liste des victimes : Marzin Jean-Gabriel, quartier-maître, de Brest ; Dupont Scipion, matelot-mécanicien, 5e dépôt; Massonne Jules, matelot-chauffeur breveté, de Toulon; Bastiand Guillaume, mat. chauf. breveté, 5e dépôt ; Olier Lucien, matelot-chauffeur breveté, 5e dépôt; Bescoud Olivier, matelot auxiliaire, 2e dépôt; Deyros René, matelot sans spécialité, 2e dépôt ; Dedeman, matelot sans spécialité, 2e dépôt.

L'attentat de Delhi

L'ETAT DE LORD HARDINGE

Delhi, 6 janvier.

L'état de lord Hardinge, vice-roi des Indes, est de plus en plus satisfaisant.

La cicatrisation des blessures se poursuit normalement.

Hier, lord Hardinge s'est promené à deux reprises dans son jardin.

On pense qu'il pourra présider, le 27 janvier prochain, l'ouverture du conseil législatif.

L'Election Présidentielle et le Ministère

AURONS-NOUS UNE CRISE MINISTERIELLE ? — LA GUERRE ET LA MARINE FORMERONT-ELLES UN SEUL DEPARTEMENT ?

Paris, 6 janvier.

On lit dans l' «Intransigeant» de ce soir : Nos honorables commencent à rentrer de leurs circonscriptions. Et, s'ils se préoccupent de l'élection présidentielle du 17 janvier, ils ne s'inquiètent pas moins de ses conséquences possibles, des remaniements ministériels qu'elle entraînera, quel que soit l'élu.

Si M. Poincaré est désigné pour succéder à M. Fallières, il n'y aura pas de crise ministérielle. On s'attend à voir M. Aristide Briand prendre la présidence du Conseil, soit avec le portefeuille des affaires étrangères, soit en restant à la chancellerie. Dans ce dernier cas, le portefeuille des affaires étrangères irait à M. Léon Bourgeois ou à M. Millerand.

Le passage du ministre de la guerre au quai d'Orsay est sérieusement envisagé dans les milieux parlementaires. Disons, à ce sujet, que, d'après un bruit qui circule dans les couloirs, une réforme pourrait en résulter : la réunion des ministères de la guerre et de la marine dans un seul département, le ministère de la défense nationale, dont le premier titulaire serait M. Delcassé. Deux sous-secrétariats d'Etat permanents seraient créés à la guerre et à la marine et attribués l'un à un général, l'autre à un amiral. Mais ce n'est qu'un bruit de couloirs.

En cas d'élection de M. Deschanel, par contre, c'est la démission certaine du ministère tout entier, suivie de l'avènement d'un personnel gouvernemental entièrement nouveau. Il en serait de même si le Congrès de Versailles appelait M. Antonin Dubost à présider aux destinées de la République française.

Quant à l'élection de M. Ribot et à celle de M. Pams, elles pourraient n'entraîner, avec la retraite de M. Poincaré, que quelques remaniements ministériels.

Le successeur de M. de Jagow

A ROME

Rome, 6 janvier.

Dans les milieux diplomatiques on nomme comme successeur à M. de Jagow, comme ambassadeur à Rome, le comte Weidell, actuellement rapporteur des affaires étrangères.

Une cause célèbre

Aix-en-Provence, 6 janvier.

Aujourd'hui ont commencé devant la cour criminelle d'Aix les débats d'une affaire qui fit grand bruit en 1911. Il s'agit de l'assassinat dont fut victime, à El-Hemer (Maroc), le brigadier des douanes Meyer, percepteur des droits de douane pour le compte du Trésor chérifien.

Cinq accusés : Si Ahmed ben Mokter, Si Mokter ben Abdelmonnem, Ahmed ben Abd el Kader, Mohammed ben Ahmed et Moulai Amer ben Ali Bodri comparaissent seuls devant la cour criminelle du Levant, présidée par le premier président Giraud.

Le sixième prévenu, l'ancien douanier Si Mohamed ben Mokter, principal auteur du crime, est en fuite.

M. Arrighi, avocat général, soutiendra l'accusation.

Me Willm, député, du barreau parisien, se présente pour la famille de la victime. La défense sera soutenue par Me Chavernac, avocat à Aix, et Monbrun, avocat à Oran.

Tremblement de terre

Breslau, 6 janvier.

Des secousses sismiques d'une grande amplitude ont été enregistrées hier de 12 heures 34 à 20 heures par l'observatoire de Krieten. Le centre de l'ébranlement se trouve à une distance approximative de 11.000 kilomètres.

LÉGION D'HONNEUR

Paris, 6 janvier.

Demain paraîtront à l' « Officiel », les croix de la Légion d'honneur du ministère de la Justice.

Sont promus grands-officiers : MM. Lyon, président de section au Conseil d'Etat ; Baron, président de Chambre à la Cour de cassation.

Sont promus commandeurs : MM. Théodore Tissier, conseiller d'Etat, délégué dans les fonctions du directeur du personnel et de la comptabilité, chargé du service du cabinet au ministère de la Justice ; Cuminet-Carnot, premier président de la Cour d'appel de Dijon.

Paris, 6 janvier.

Par décision ministérielle du 6 janvier, sont inscrits d'office, à la suite des tableaux de concours de 1913, au titre du Maroc, pour le grade d'officier de la Légion d'honneur, M. le capitaine de frégate Grand Clément.

Pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur : MM. le mécanicien principal de 1re classe Gruichon et le médecin de 1re classe Duville.

UN SUICIDE cause un grave accident

TROIS BLESSÉS

Paris, 6 janvier.

Le chauffeur Pellidemange, habitant une chambre, 56, rue des Blancs-Manteaux, s'est suicidé ce soir en ouvrant un robinet au gaz.

Vers 8 heures et demie, la concierge de l'immeuble, à qui on avait signalé des émanations de gaz, se rendit avec une lampe devant la chambre du chauffeur.

Au même moment une formidable explosion se produisit, éventrant les cloisons et blessant les voisins, la famille Rouanet, qui habite un logement en face de la chambre du chauffeur.

M. Léon Rouanet, sa femme et son enfant de trois ans, furent assez grièvement blessés.

La concierge sérieusement atteint a été transporté à l'hôpital Saint-Antoine.

Deux marchands de pommes de terre furent atteints par des éclats.

Les pompiers de la caserne Sévigné donnèrent les premiers secours.

Le corps de Pellidemange avait été transporté à l'Hôtel-Dieu, mais là, on n'a pas cru devoir l'accepter et il a été transporté à la morgue.

La propagande anarchiste

Saint-Etienne, 6 janvier.

M. Liothier, inculpé de propagande anarchiste, a été condamné ce soir, par le tribunal correctionnel de Saint-Etienne, à deux ans de prison et 100 francs d'amende.

L'acharnement d'un désespéré

Chambéry, 6 janvier.

A la suite d'une discussion d'intérêts avec ses voisins et craignant un procès, un cultivateur nommé Martin Aguettaz, marié et père de trois enfants, demeurant à Chamoux, a tenté de s'empoisonner en absorbant de l'arsenic ; n'ayant pas réussi, il se tailada la gorge avec une hache puis avec un rasoir.

Le désespéré, trouvé baignant dans une mare de sang reçut des soins empressés, mais acharné dans son idée de suicide, et trompant la surveillance des siens, il alla le lendemain se jeter dans une rivière voisine d'où il fut sauvé encore. Cependant son état laisse peu d'espoir.

Le déménagement fatal

Longwy-Haut, 6 janvier.

Un télégraphiste, M. Jacques-Nicolas Henri, âgé de 28 ans, qui déménageait le matériel des postes et télégraphes du bureau de Longuyon, est tombé d'un toit de huit mètres de haut. Il s'est fracturé le crâne sur les pavés et a reçu en outre diverses contusions. La mort a été instantanée.

A TRAVERS LES JOURNAUX

LES FONCTIONNAIRES ET LE SYNDICAT

L'Humanité :

« Le problème est donc clairement posé par le « Temps », même devant la Chambre et devant le pays, on il [illegible] aller jusqu'au bout de la politique de réaction en interdisant aux fonctionnaires de s'associer, et nous défions bien [illegible], ou il finira par reconnaître sans réserve [illegible] la plénitude du droit syndical d'entrer dans l'organisation générale du prolétariat ».

L'ELECTION PRESIDENTIELLE

La Petite République :

« Il serait par trop stupide d'affirmer que M. Poincaré ferait à l'Elysée, contrairement à son devoir, une politique de combat qui lui a répugnée quand il la pouvait légitimement pratiquer.

« Non, pour M. Charles Fouquet, vos vues ne s'étaient pas sur M. Poincaré, en parlant de président de combat.

« Mais alors, [illegible] ? Qui donc a-t-il pu dénoncer comme indigne de ses suffrages ? »

DISCIPLINE REPUBLICAINE

Le Radical :

« Cette communauté d'action et cette discipline ont donné au parti socialiste unifié une force incontestable malgré son petit nombre, malgré l'inanité de ses théories, malgré ses incessantes [illegible] de l'idée républicaine.

« Sachons l'imiter, soyons comme lui, unis et disciplinés.

« Nous en retirerons grâce aux nombreuses supériorités que nous avons par ailleurs un bénéfice bien plus grand encore pour les idées que nous défendons ».

Un zouave blessé dans un train

Perpignan, 6 janvier.

Des ouvriers, qui se rendaient à Perpignan par chemin de fer, ont trouvé ce matin, en prenant le train à Collioure, un zouave blessé, étendu sur la banquette d'un wagon. A l'arrivée à Perpignan, le zouave a été transporté dans la salle d'attente des premières classes, où il a été placé sur un lit. Au chef de gare qui l'interrogeait, il s'est contenté de dire qu'il était blessé au sein droit et qu'il souffrait beaucoup, se refusant obstinément à donner d'autres explications. On a trouvé dans sa musette un livret militaire et divers papiers au nom de Charles Navarron, né le [illegible], à Thiers (Puy-de-Dôme), [illegible].

Parmi les papiers, on a découvert une permission de quinze jours, expirant le 14 décembre, et une dépêche du chef de corps, le colonel Leroy, commandant le 2e zouaves, accordant une prolongation de quinze jours. Navarron, qui avait voyagé dans le rapide de 2 h. 45 du matin, aurait dû descendre à Port-Vendres. S'étant endormi, il est arrivé à Cerbère. C'est ce qui expliquerait sa présence dans le train partant de cette dernière gare à 5 h. 30.

Le blessé a été transporté à l'hôpital militaire. Son état est désespéré.

DANS LA RÉGION

LILLE

TAMPONNEMENT ENTRE VOITURE ET TRAMWAY

Hier soir, à 8 heures 15, boulevard Louis-XIV, une voiture de place conduite par M. Omer Gosselin, 27, rue des Hibernois, au service de M. Dumortier, en voulant éviter à hauteur de la rue [illegible] un tramway N, alla se jeter sur un autre de la même ligne. La voiture fut renversée et le cocher jeté sur la chaussée grièvement blessé. Il a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur.